



Empreinte de carte bancaire

Par **vesuvio**, le **17/06/2018 à 10:34**

Bonjour,
Assez souvent, lorsqu'on arrive dans un hotel sans avoir préalablement réservé, le gérant demande soit un acompte soit de prendre une **empreinte de la CB**.
Que signifie prendre une empreinte de la CB en droit bancaire ?
Est-ce que c'est équivalent à signer une autorisation de prélèvement en faveur du commerçant ?

Par **Visiteur**, le **17/06/2018 à 14:32**

Bjr
Il y a la pratique de la caution et celle de l'empreinte, qui n'est plus très répandue.
Ne signez que votre facture définitive, ou mieux, payez d'avance.

Par **vesuvio**, le **17/06/2018 à 18:21**

merci pragma du conseil mais ça ne répond pas à ma question qui est :
Est-ce que c'est équivalent à signer une autorisation de prélèvement en faveur du commerçant ?

Par **Visiteur**, le **17/06/2018 à 21:56**

Non, ne signez pas la facturette de l'empreinte